



Patron peu soucieux des regles du travail

Par **maniongui**, le **08/12/2010** à **16:56**

Bonjour,
J'aimerais connaitre plusieurs avis avant d'engager des procedures.
Je suis en CDI depuis 2ans et j'ai des creneaux de nuits.
1) Mon employeur ne nous donne pas de tickets restaurants, il ne nous fournit pas de salle de repos si bien qu'on est obliges de manger sur les postes de travail.
Est-ce une faute civile ou pénale de l'employeur pouvant justifier une procédure devant les tribunaux?
2) Il m'arrive de travailler plus 8h et j'atteins parfois les 10h de travail meme de nuit entre 00h et 09h. L'employeur ne prévoit pas de temps de pause. Quel est le fondement de la responsabilite de l'employeur?
3) J'ai lu que les salaries de nuits sont protégés et doivent faire des suivis medicaux reguliers. Mon employeur m'en a fait faire qu'une seule, lors de l'embauche et plus aucune depuis alors que ca fait 2ans que j'y travail. Quelles actions je puis engager?
4) L'employeur fait travailler des etudiants en faisant des conventions "junior entreprises" mais il ne respecte pas les regles du droit du travail concernant ses salariés car ils travaillent parfois plus de 18h d'affilées. peut-il y avoir requalification de leurs contras?
5) L'employeur ne respecte pas ensuite la réglementation prévue par la convention collective: temps de pause, grille de salaires, inégalités de traitements entre salariés?
Que risque cet employeur concrètement?
Merci de votre réponse.